



**Institut d'anthropologie clinique**

29 chemin des Côtes de Pech David 31400 Toulouse

Tél-Fax 05 62 17 20 86 – iac@i-ac.fr – www.i-ac.fr

**ANTHROPOLOGIE CLINIQUE  
ET ACCUEIL FAMILIAL**

**RENCONTRES NATIONALES UFNAFAAM**

**« *MUTATIONS ET ÉVOLUTION AU FIL DU TEMPS* »**

**Hyères-les-Palmiers (Presqu'île de Giens), 2 et 3 avril 2005**

**SERGE ESCOTS**

***FAMILLE, QUOI DE NEUF ?***

## Famille, quoi de neuf ?

À première vue, plein de choses... C'est du moins l'impression que l'on peut avoir en écoutant les médias. Et c'est le propre de notre époque que de fabriquer du nouveau, du neuf : nouveaux philosophes, nouvelle cuisine, nouvelle drogue, nouveaux pauvres, pédagogie nouvelle... Nouveauté toujours et sans cesse... Tout nouveau tout beau !

Le futur moderne est par nature imprévisible car inédit. En matière de famille, la nouveauté ne peut qu'interroger, inquiéter, fasciner, voire faire espérer car nous touchons là à l'essentiel, au fondamental.

Famille, fondement de l'identité tant individuelle que sociale. Famille, fabrique de la personnalité, famille, base de la société ? Psychologues et sociologues s'y penchent constamment et lorsqu'elle mute, se transforme, évolue, tout le monde s'affole. La famille serait en crise, en mutation. La société est menacée, les humains perdent la tête et, à entendre certains, bon nombre de nos maux trouveraient là leurs racines : délinquance, violence, mœurs, valeurs morales, crise de l'autorité, etc. Pour d'autres, il n'est pas trop tôt que cette institution, mère de toutes nos aliénations, annonce le début de sa fin. « *Famille, je vous aime, famille, je vous hais !* ».

Certes, la famille est un opérateur symbolique majeur. Certes, c'est un lieu d'identité essentiel, un espace de construction de soi, d'apprentissage, un lieu de vie concrète et de protection. Mais, d'une part, il y en a d'autres et, d'autre part, la famille est une résultante de plusieurs registres de la société. Contrairement à une idée reçue, la famille ne fonde pas la société, elle y participe, elle se construit avec elle, avec ses mythes et ses croyances, ses valeurs et ses contraintes. Ce n'est pas la famille qui transforme la société contemporaine, c'est un certain nombre de transformations de notre rapport au corps, au monde, à l'économique, des changements de représentation de l'homme, de sa place dans l'univers qui ont modifié nos systèmes de croyance et de valeurs. Bref, c'est l'ensemble des transformations mythologiques de la société contemporaine qui transforme « la famille » et, ce faisant, affecte en profondeur les individus. L'époque contemporaine affecte les façons de faire « famille » car la famille croise :

- Le sexuel.
- L'élevage des enfants (la parentalité).
- L'économique (coopération entre membres pour une vie survie économique).

Examinons en quoi les mythologies contemporaines interviennent dans ces trois registres.

Le rapport au corps et la place de la sexualité dans l'époque contemporaine transforment le registre conjugal.

Les rapports sociaux fondés sur la reconnaissance de droits fondamentaux organisés autour de l'égalité et de la liberté transforment les places au sein du conjugal, mais aussi du parental : l'autorité parentale partagée est une mutation sans précédent dans notre système culturel du *pater potestas* romain qui avait droit de vie ou de mort sur son enfant à la puissance paternelle exercée seule par le père jusqu'à peu de temps encore. Cette série de transformations sociales découlant d'un mythe républicain et démocratique issu de la Révolution Française, qui organise les valeurs Liberté, Égalité, Fraternité, a déstabilisé l'institution familiale tout en ouvrant de nouvelles relations possibles en son sein, la faisant considérablement évoluer dans un temps très court. Ajoutons la forme actuelle d'économie libérale qui, par la compétition qu'elle organise, a des répercussions importantes sur la vie domestique des groupes familiaux : retrait des solidarités intrafamiliales, surinvestissement de la vie professionnelle pour les adultes, de la réussite scolaire pour les enfants, consommation compensatoire et identitaire (consommer pour exister, être reconnu, valorisé...), etc.

Notre peur à l'égard des évolutions de la famille contemporaine est le résultat de notre méprise : placer la famille au fondement même de la société. Et qui plus est dans un ethnocentrisme qui nous pousse à croire que notre modèle de famille élémentaire (appelé « nucléaire » : un homme, une femme et des enfants), modèle exporté partout avec notre modèle économique, était le seul valable, fruit de l'évolution historique des *Homo sapiens*. Une évolution darwinienne allant de la horde sauvage à la famille bourgeoise : des cavernes à l'*American way of life*. La famille moderne, à peine stabilisée (un siècle à peine) est déjà en crise. Pourquoi une telle inquiétude ? Certes, c'est un modèle simple, fonctionnel et que l'on trouve partout sur notre globe, dans des sociétés très anciennes, comme les Vedda de Ceylan qui vivent dans des abris sous roches ou dans des foyers occidentaux, avec tout le confort électro-numérique. Le développement de la famille nucléaire en Occident ne suit-il pas les transformations successives de la modernité ? Après tout, le mariage tel que nous le propose le journal « Nous Deux », c'est-à-dire fondé uniquement sur le choix amoureux (le couple électif) ne se rencontre en occident de façon générale qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, cette évolution du couple s'est accompagnée de changements multiples, tant sur le plan des droits des personnes que des techniques du corps. Droit de vote, droit du travail, autorité parentale, parité, contraception, avortement... sont autant de dispositifs légaux et médicaux qui allaient modifier en profondeur les relations au sein du couple et de la famille.

La « contraception » disjoint, de façon réelle et symbolique, procréation et sexualité dans les rapports sexuels. La contraception et l'avortement viennent libérer la femme de cette contrainte. Pas complètement, car la question de la procréation n'est pas qu'une affaire de vouloir et pouvoir (« un enfant quand je veux »). Les déterminants sociaux existent et l'on sait que faire un enfant n'est pas un « pur désir » isolé de tout contexte social, de tout déterminisme psychique. Il y a dans le désir d'enfant beaucoup de monde, en fait plus qu'il n'y paraît. L'identité féminine passe parfois aussi par la maternité. Particulièrement lorsque la question de la construction de l'identité féminine est mise à mal pour de multiples raisons psychiques ou sociales et que la maternité apparaît comme une solution.

## Les bouleversements du siècle

Les rapports homme/femme, la procréation, l'élevage des enfants, l'organisation familiale ont connu des bouleversements sans précédent au cours du siècle dernier. Prenons trois générations de femmes qui ont eu 20 ans respectivement avant la deuxième guerre mondiale, entre 1960 et 1980 et au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle : les conditions de vie, la représentation de soi, les rapports au corps et à la sexualité, l'élevage des enfants, la place des femmes dans le couple et le mariage sont envisagés de façons très différentes.

Pour celle qui avait 20 ans au début du XX<sup>e</sup> siècle : la question était celle du sacrifice de soi pour sa famille, sa communauté, puis pour son mari et ses enfants. La norme sociale lui permettait de supporter les frustrations en la dotant d'un statut valorisé. En supportant de sacrifier son désir, elle accédait à un idéal de l'époque : la bonne fille, la bonne épouse, la bonne mère... celle qui a su faire passer l'intérêt des siens avant le sien.

Pour celle qui avait 20 ans dans les années 1960-1980, c'est la « révolution » ! Pour elle, « pas question de se sacrifier » pour son mari, ses enfants et encore moins pour ses parents ! Ce faisant, cette femme souscrit pleinement au mythe de la réalisation de soi propre à notre époque. Ne pas pouvoir s'inscrire dans cet imaginaire, c'est se condamner au décalage, à la souffrance.

Enfin pour la plus jeune, c'est le monde à l'envers par rapport à « sa grand-mère ». Elle doit tout choisir, tout définir, sa sexualité, son identité, sa vie, son travail. Comme certains jeunes l'expriment : « C'est écrasant... ». Il y a une confrontation à l'incertitude de soi, l'incertitude du monde. Le sociologue Alain Erhenberg attribue à ce nouvel enjeu pour les hommes et les femmes modernes une certaine « fatigue d'être soi » caractéristique de l'époque contemporaine<sup>1</sup>. Aujourd'hui, une grand-mère et une petite fille peuvent mesurer les renversements de valeurs qui les traversent, car, si pour l'une avoir une relation sexuelle avant le mariage aurait été source de déshonneur, pour l'autre l'absence d'expérience en ce domaine cache une inhibition qui peut la mener droit chez le « psy ».

Ce renversement témoigne des changements de représentation de la sexualité, du couple, du mariage et de ce que l'on attend désormais de la conjugalité. Car le bonheur individuel, la réalisation de soi sont bien les nouvelles fonctions dévolues à la conjugalité. Le couple n'a plus, dans l'époque contemporaine, comme principales fonctions la réalisation d'alliance et la transmission du lignage et du patrimoine. Certes, il y a aujourd'hui encore de l'accumulation de biens et de la transmission, mais le système dominant de valeur n'est plus là. On se met ensemble avant tout pour partager, être heureux, construire sa vie, s'épanouir, se réaliser. Pour cela, l'amour et la condition amoureuse prennent une place centrale.

De fait, cette nouvelle fonction assignée au couple : « le bonheur sinon rien » est, par la tyrannie qu'elle impose, un facteur prégnant de divorce. Pour maintenir une forme de cohésion sociale et économique en préservant les patrimoines, le droit avait limité les possibilités de divorcer. Le modèle du couple bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle avait porté à son apogée, au sein du mariage, le clivage entre la transmission sociale et patrimoniale d'une part et la sexualité d'autre part. Lupanar et adultère étaient la norme, la littérature et le théâtre en témoignent largement.

Ces toutes dernières années, en faisant évoluer le droit conjugal, en instaurant le divorce par consentement mutuel, puis « sans faute », mais pour simple incompatibilité, le législateur crée une coutume en adéquation avec les pratiques actuelles, reflets de nos mythes contemporains.

Notons au passage que l'union libre et le concubinage, ancêtres du PACS, ne sont pas des inventions récentes, notamment dans les milieux ouvriers ou paysans où le patrimoine était limité. Les unions successives avec enfants n'étaient pas si rares et les familles recomposées existaient déjà entre les deux guerres, du fait de séparations conjugales. Sans parler des nécessités de remariage après veuvage, lié ou non à la guerre ou à la mortalité plus importante au début du XX<sup>e</sup>.

---

<sup>1</sup> Alain Erhenberg, *La fatigue d'être soi, dépression et société*, Odile Jacob, 1998.

## Des lois qui prennent acte des changements

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, après les années 60/70, dans le mouvement de ce qui constitue l'époque contemporaine, se met en place un grand chantier législatif qui entreprend de réformer la famille paternelle instituée par le code civil (Napoléon) de 1804 qui instaurait l'inégalité des époux.

En 1990, les textes prennent corps autour de deux axes : la parité et l'égalité citoyenne des sexualités. Les lois promulguées précisent les nouveaux termes de l'alliance et de la filiation. En 1999, le pacte civil de solidarité est établi (PACS). Puis la réforme de la prestation compensatoire. Fin 2001, les liens du mariage sont renforcés avec les nouvelles dispositions relatives au conjoint survivant. Cette loi, qui concerne également le statut des enfants adultérins, a été suivie, en janvier 2002, par un texte sur la réversibilité du secret de l'accouchement sous x. En mars de la même année, le choix de tous les enfants à être élevés par leur père et par leur mère est renforcé (autorité parentale). La promulgation de la réforme de la transmission du nom en double filiation (paternelle et maternelle) clôturera le chapitre famille des législatures 1999-2002.

Comme le relève avec pertinence Valérie Freschet, l'accumulation de ces nouveaux textes questionne sur le sens anthropologique de ce vaste chantier législatif, qui met au premier plan des personnages secondaires : l'enfant adultérin, la mère qui abandonne, la seconde épouse, le père séparé, le matronyme, l'incompatibilité conjugale...<sup>2</sup>

Si le PACS est une mutation sur le plan de l'alliance en ce qu'il confère des droits aux conjoints hors mariage, il n'institue aucun lien vertical du côté filiation. En ce sens il diffère du mariage, qui articule alliance et filiation. En Europe, les Pays-Bas, la Suède et l'Espagne permettent depuis peu aux couples homosexuels d'adopter des enfants... En France, cette question divise. La Cour européenne des Droits de l'Homme a confirmé (26/02/2002) le refus d'agrément posé par la France à un homosexuel d'adopter un enfant.

Le PACS est vraiment du côté de l'horizontal des liens puisqu'un troisième public est concerné. Un public sans sexualité ni parenté, où deux hommes ou deux femmes, ou un homme et une femme sans relation conjugale ni liens familiaux mais qui ont intérêt à être solidaires, peuvent bénéficier du statut de cette union.

Cet ensemble de transformations légales concernant le domaine privé est en phase avec l'époque et ses mythes car, au fond, derrière cet arsenal législatif, c'est bien l'amour qui est placé avant tout au cœur du couple et de la famille. Amour conjugal, amour filial, en rupture avec les siècles précédents, ce cadre législatif atteste la force de l'amour « libre », structurant autant que déstructurant la famille. Objet difficile à trouver en dehors des preuves de son existence, l'amour, comme le disait un psychanalyste : « c'est donner ce que l'on n'a pas à quelqu'un qui n'en veut pas ». « Amour passion », « amour désir » sont réhabilités comme motifs honnêtes à faire couple et avoir des enfants. Ainsi, à côté du modèle traditionnel qui perdure, d'autres formes permettent d'exister sans être exclu du code civil.

## Quelques chiffres<sup>3</sup>

On peut se demander si ces transformations des représentations du couple et de la conjugalité affectent le nombre de mariages en France. Nous sommes passés par exemple de 320 000 mariages célébrés en 1960 en France métropolitaine, ce qui représente un taux

<sup>2</sup> Valérie Freschet, « Nouveaux pères » et « dernières épouses », in Terrain N° 42 Homme/femme, mars 2004.

<sup>3</sup> Source INSEE.

de nuptialité de 7 %, à 259 400 en 2004, soit -60 000 en plus de 40 ans, ce qui représente un taux de nuptialité de 4,3 soit -2,7 % de perte. Ce n'est pas réellement un effondrement, mais plutôt une érosion régulière au fil du temps avec, dans le même temps, un allongement de l'âge du mariage puisque pour les hommes, nous sommes passés de un peu plus de 25 ans en 1960 à un peu plus de 30 ans en 2004. En 40 ans, on se marie 5 ans plus tard en moyenne. En revanche, le nombre de divorces progresse ces 10 dernières années puisque, entre 1990 et 2003, le nombre de mariages a baissé (11 136) alors que dans le même temps le nombre de divorces a augmenté (19 362).

Si on compare avec nos voisins allemands, notre taux de nuptialité est identique sur les 20 dernières années, notre taux de divorce moins important, et une baisse moins importante sur la période sensiblement équivalente aux Pays-Bas. Si on compare avec les pays latins plus catholiques que protestants, on s'aperçoit que notre taux de mariage est plus important, mais que le taux de divorces est plus important aussi. En 30 ans, on se marie plus, mais on divorce plus aussi, en France que chez nos voisins sud-européens.

Il y a 10 % de plus d'hommes et de femmes célibataires et 15 % environ d'hommes et de femmes mariés. Un peu moins de veufs et de veuves et 3 fois plus de divorcés. En revanche, si on regarde la situation actuelle, il y a plus d'hommes célibataires que de femmes célibataires, plus d'hommes mariés que de femmes mariées, 6 fois plus de veuves que de veufs, et un peu plus de femmes que d'hommes divorcés.

Quant aux familles monoparentales, si on compare les données européennes, la France se situe dans la moyenne, au-dessous de l'Angleterre, la Belgique et l'Allemagne, mais au-dessus des Pays du Sud comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie ou la Grèce. De plus, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la progression est limitée, passant de 6,5 % en 1990 à 8,7 % en 2000, alors que les Anglais, champions d'Europe, sont passés dans le même temps de 12 % en 1990 à 20 % en 2000.

## Famille d'*Homo sapiens*

De l'observation de nos proches cousins primates, on peut tirer quelques enseignements :

- Les primates vivent en société, en bandes multi-mâles et multi-femelles. Il n'y a pas de famille ni de coopération entre les sexes pour élever les enfants. Même si les mâles forment et protègent, seules les mères élèvent.
- Le choix de partenaire se fait à l'extérieur du groupe natal. Le mâle quitte le groupe natal pour une bande voisine, on note une attirance pour l'« étranger » au groupe.
- Les primates pratiquent l'hétéro, l'homo et l'auto-sexualité
- Les primates vivent en société, mais ne connaissent pas la famille.

On peut en conclure que la société préexiste à la famille. Ce n'est pas la famille qui fait la société, mais la société qui fait la famille

*Homo sapiens*, par le développement de son néocortex et en développant le langage articulé dans une double articulation « son » - « signal/signifiant » a permis la pensée symbolique. Cette possibilité nouvelle permet à son tour d'inventer et de multiplier mythes/rites/pratiques sociales qui déterminent des organisations familiales, qui engendrent à leur tour de nouvelles formes de société.

Aujourd'hui, les mutations de la société, les nouveaux mythes, les nouvelles pratiques liées à la technique, à la science, les nouvelles formes d'économie et de rapports sociaux, etc... influencent les formes de familles contemporaines.



Ces évolutions posent de nouvelles questions, de nouveaux problèmes. La famille nucléaire (parent/enfant) en posait aussi, ce n'est pas pour rien que c'est à cette forme d'organisation familiale que l'on doit en partie la psychanalyse. L'Œdipe comme objet de la psychanalyse est indissociable de la famille œdipienne source de troubles psychiques.

Au fondement de la famille, il y a l'association des hommes et des femmes pour élever les enfants. Pourquoi les hommes se sont-ils associés aux femmes pour élever les enfants ? C'est la question de la transmission, la société crée un « capital » (patrimoine culturel, technique et matériel) à transmettre à la génération suivante. Le père, c'est la transmission. Transmission symbolique, imaginaire et réelle, qui se traduit sous forme de charges, de titres, de valeurs, de savoirs, de terres, de capital, etc.

Durant l'enfance, les femmes sont au premier plan pour l'élevage, puis progressivement les hommes s'impliquent pour transmettre. Les chimpanzés mâles jouent avec leurs petits, mais ne transmettent rien. C'est une différence essentielle. Ici est en jeu la continuité sociale et culturelle d'*Homo sapiens*, d'où aussi la crise paternelle dans une société où l'avenir est imaginé comme totalement nouveau, inédit et que les connaissances passées sont réputées inutiles pour les générations suivantes.

La sexualité humaine, dégagée de son carcan biologique, pose par son « pansexualisme » ou sexualité généralisée un problème pour l'ordre social. Hétéro, homo, auto-sexuel, sans période biologique spécifique, *Homo sapiens* est disponible en permanence pour l'activité sexuelle. Cette sexualité généralisée est une menace pour l'ordre social, car elle instaure de l'instabilité, peu favorable à l'élevage des enfants et à la transmission. Les différentes formes de mariage qu'*Homo sapiens* a inventé en témoignent : elles sont des tentatives d'équilibre entre la préservation de l'ordre social et des impératifs de la sexualité. Il existe même des formes de familles sans mariage comme chez les Na de Chine. Il s'agit là d'une famille où coopèrent hommes et femmes, des sœurs et des frères pour élever et faire fonctionner l'économie familiale, mais où la sexualité est totalement libre à l'extérieur.

Il existe cinq formes d'union socialement autorisées dans les sociétés humaines :

1) Se marier entre soi, au plus proche, frère/sœur en Égypte ancienne et en Iran ancien. Demi-frère/demi-sœur ou oncle et tante dans la Grèce antique, on préfère dans certains cas rester entre soi plutôt que d'échanger, mais tout n'est pas possible, comme père/fille et mère/fils par exemple.

2) Se marier hors de chez soi est la forme la plus fréquente dans l'histoire de l'humanité. Elle implique l'échange entre groupes humains d'hommes ou de femmes, interdit la sexualité entre soi ou consanguine sans autorisation (belle-sœur/beau-frère...).

3) Combinaison des deux premières, on peut épouser des parents proches, des consanguins moins proches et/ou des étrangers appartenant à des groupes d'autres parentés. C'est le cas en pays musulmans où le mariage préféré intervient avec la fille du frère du père. Puis avec les autres types de cousines du côté du père et de la mère. Puis des parents plus éloignés. Enfin des étrangers.

4) Il existe aussi des relations sans union, avec échange par alliance, ainsi que des unions sans relations, des alliances sans échange. Chez les Na, toutes les unions sont autorisées entre hommes et femmes des autres lignées. Un homme peut avoir des relations avec deux sœurs, une femme avec deux frères, mais les unions entre consanguins sont interdites (frère/sœur, mère/fils, oncle/nièce, tante/neveu).

5) Mariage des captives, hors du groupe, sans échange. Quand il n'y a pas assez de femmes, les hommes vont capturer des femmes, qu'ils vont rituellement transformer en « sœurs » pour pouvoir les échanger avec d'autres clans.

Ce qui fonde une famille n'est pas l'union des sexes, mais la naissance et l'élevage des enfants que les femmes vont mettre au monde au cours de leur vie.

Chez les Nayar et les Na, les familles de procréation et d'élevage sont des groupes sociaux composés de frères et de sœurs auxquels s'ajoutent les enfants que les sœurs mettent au monde. Entre toutes ces personnes, aucun rapport sexuel hétéro ou homo n'est autorisé. Les frères se comportent vis-à-vis des enfants de leurs sœurs comme des « pères ». Ce ne sont pas eux, pourtant, qui les ont fait naître de leur sperme « pluie ». D'autres l'ont fait, dont l'identité importe peu, et qui ne s'occuperont jamais de ces enfants, lesquels ne les connaîtront jamais et ne se préoccuperont pas de savoir qui ils sont.

## Procréation médicalement assistée (PMA)

Plusieurs possibilités :

- Don d'ovocyte.
- Don de sperme.
- Mère porteuse.

On se retrouve avec trois corps au lieu de deux. Il y en a un en plus, mais ce corps surnuméraire, indispensable à la procréation, s'efface (celle qui a donné l'ovocyte, celui qui a donné son sperme, celle qui a loué son ventre).

Différentes questions ou observations se posent :

- La question de la vérité à dire à l'enfant (dans les trois cas et particulièrement les deux premiers).
- La question de la sur-valorisation de la virilité par la fécondation. Le père qui n'a pas donné son sperme, quel impact sur son lien à l'enfant ?
- Dans le cas où la mère reçoit un ovocyte, en vivant malgré tout la grossesse et l'accouchement, elle partage beaucoup de l'investissement émotionnel et cognitif qui la font mère quasi biologique.
- Dans la situation du recours à une mère porteuse, les parents sont à la fois à égalité sur le plan biologique, la mère est dévalorisée car privée d'enfantement. Un lien se crée entre les deux « mères ». Les deux parents sont pleinement biologiques et sociaux.

## Le cas de l'adoption

Le cas de l'adoption n'est pas nouveau pour l'humanité, des cultures l'ont inventé comme don d'enfant (Inuits, Polynésiens...), don entre sœurs, don à une femme stérile. En Polynésie, l'enfant *fa amu* a deux mères : la mère et la mère nourricière.

Avec l'adoption selon la loi française, la coutume polynésienne a prévu cependant de traiter la question symbolique : la mère donne l'enfant donc s'efface et efface son lignage (si l'enfant ne va pas à sa sœur). L'enfant est donné au lignage de l'adoptante. En échange (contre don), la mère *fa amu* (nourricière, adoptante) s'engage à maintenir un lien. Il y a deux noms de mère, l'enfant a une filiation, un lignage et connaît son histoire.

La question est difficile pour les familles françaises principalement en adoption internationale.

- Effacement d'une filiation au profit d'une autre.
- Question du lien et de l'origine.



Au-delà de la question du secret et de la transmission de la vérité des origines, se pose la question du lien. Qui est cet enfant pour moi ? Qui est ce parent pour moi ?

La question du lien est toujours posée pour tout parent et tout enfant, mais l'évidence symbolique, c'est-à-dire la superposition de la réalité biologique et des places sociales, apporte une réponse qui réassure chacun et permet d'ajuster les comportements. Avec l'adoption, la question se repose sans cesse. Dénier (de l'adoption), distance, rejet, responsabilité limitée (s'il est comme ça, c'est à cause de sa famille d'origine, de son patrimoine génétique, du traumatisme de l'adoption, etc.).

En pédopsychiatrie, le nombre de situations d'adoption dans la file active devient progressivement de plus en plus significatif (plus de troubles qu'en population générale).

## Familles « recomposées »

Les familles recomposées existent depuis longtemps. Ce qui change tient aux causes de ces recompositions familiales. Ainsi, le développement actuel n'est pas lié aux conséquences de la guerre ou à la mortalité en couche, ou aux épidémies, mais aux séparations conjugales et aux divorces.

Les configurations des familles recomposées sont multiples et les questions que cela soulève nombreuses. Les souffrances et les problèmes non résolus qui proviennent des couples antérieurs sont déterminants dans le fonctionnement et les problèmes que rencontrent les familles recomposées.

Notons quelques points :

- Absence de rite social pour les nouveaux couples (parfois).
- Difficultés pour les parents des membres du nouveau couple qui s'étaient investis dans les histoires familiales précédentes. Les parents des membres des nouveaux couples doivent faire le deuil de la place des anciens partenaires (leur place, pas les personnes). Parfois, ils conservent des relations plus fortes avec leurs anciens gendres ou belles filles qu'avec les nouveaux, ce qui est souvent vécu difficilement par leurs enfants. D'autant plus s'ils créent des coalitions avec leurs petits-enfants contre les nouveaux partenaires de leurs enfants. D'autant que les grands-parents ont une place significativement valorisée dans la société actuelle.
- Difficulté pour l'ancien conjoint qui refuse la séparation (chantage à la dépression, au suicide, « il ne supportera pas »... ou relations conflictuelles permanentes).
- Pour les enfants, jalousie à l'égard du nouveau conjoint, avec parfois la coalition de l'ex-conjoint avec l'enfant contre le nouveau.
- Disqualification du nouveau conjoint par l'ancien, qui refuse que celui qui le remplace prenne une place de parent auprès de ses enfants. L'insupportable de la jalousie de la sexualité se transfère sur la parentalité (« il n'a pas le droit de prendre ma place », « je suis le père, c'est mon enfant »).

Tous ces points mettent en difficulté les nouveaux conjoints qui n'osent pas prendre une vraie place, manifester leurs affects et émotions, s'engager dans une relation parentale.

Les recompositions familiales imposent de façon instantanée des modifications de place dans la fratrie. Les aînés peuvent devenir cadets, les plus jeunes peuvent perdre ce « privilège », etc.

Pour chaque couple séparé, le deuil non fait de l'idéal de soi investi dans le couple précédent se projette dans le couple qui se recompose. Le nouveau conjoint est investi par la recreation d'un nouvel idéal supposé venir cicatrifier les blessures narcissiques de « l'échec » du couple précédent.

Pour les membres adultes du couple, la logique est pour surmonter la souffrance de « l'échec » du couple précédent, « on fait du passé table rase pour se tourner vers l'avenir ». Alors qu'inversement, les enfants sont sur le deuil de la famille idéalisée qu'ils perdent. Lorsqu'ils traversent des moments difficiles dans la nouvelle configuration familiale, ils ont tendance à se protéger en se tournant vers les nostalgies de leur ancienne famille.

## Mariage et famille homosexuels

Depuis son entrée dans l'histoire, cette forme de parenté se développe et s'étend en Occident.

La famille homosexuelle est possible grâce à l'adoption ou à l'insémination. Pour certains, au-delà du PACS, il s'agirait d'ouvrir droit à l'adoption ou de recourir à l'insémination artificielle ou pourquoi pas d'avoir recours à une mère porteuse. L'acceptation du PACS signe notre évolution sociale à l'égard de l'homosexualité même si l'homophobie reste présente.

Les comparaisons européennes montrent les disparités sur cette question. Certains États étant plus libéraux que d'autres. Le PACS existe en France, Belgique, Espagne et Suisse. Des formules plus ouvertes existent, au Danemark, en Finlande, Allemagne, Islande, Norvège, Suède et Pays-Bas (mariage civil). L'adoption au titre de second parent de votre compagne ou compagnon (homo) est possible au Danemark, Islande et Pays-Bas. L'autorité parentale est automatique dans le cas de deux homosexuelles (femmes vivant en couple lorsque l'une d'elle a donné naissance à un enfant sans père déclaré). Aux Pays-Bas, Belgique, Angleterre, Pays de Galles, Espagne, Portugal, la loi n'interdit pas aux femmes célibataires ou aux couples lesbiens de recourir à l'insémination artificielle avec donneur pour avoir un enfant. Être mère porteuse (pour autrui) est autorisé au Danemark, Belgique, Pays-Bas, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce.

Dans certains États européens, le mariage homosexuel est autorisé ainsi que l'adoption pour des couples gays ou lesbiens aussi (pas dans tous).

La machine est en route. Aucune loi n'arrêtera le mouvement. Il faut donc accompagner le mouvement en engageant le dialogue entre toutes les parties. Le problème réside dans l'homoparentalité et le devenir des enfants, car ceci est la seule vraie nouveauté dans le monde de la famille et de la parentalité. Nous manquons d'études, les seules ont été commanditées par des groupes de pression gays ou lesbiens. Les conclusions sont positives, mais il faudra aller plus loin pour plus d'objectivité et de points de vue.

Pour certains, la revendication des homosexuels à élever des enfants apparaît comme subversive et sapant les fondements même de la société. Au-delà des fantasmes et des représentations pleines de préjugés, plusieurs questions se posent. Comment le psychisme de l'enfant se structurera-t-il, s'il est élevé par des parents du même sexe ? Comment un enfant construira-t-il son identité avec deux parents de même sexe ? Et d'où l'enfant naîtra-t-il puisque l'homosexualité est stérile ? Comment vont se faire les identifications masculines et féminines dans le cas de parentalités croisées, dans le cas où les parents sont exclusivement homosexuels, et dans le refus, voire le rejet de l'hétérosexualité ? Notamment lorsque le rejet de l'hétérosexualité est amplifié par les persécutions de l'homophobie. Quelle sexualité auront ces enfants ? On manque de recul. Mais la différence des sexes se découvre aussi à l'extérieur de la cellule familiale proche (père/mère), dans la famille élargie (oncle/tante, GP/GM, parentèle, réseaux sociaux). Le risque réside dans le repli identitaire en sous-groupes exclusivement homosexuels, dans un rejet réciproque privant de toute « constellation déterminante », dirait Boris Cyrulnik.

L'enjeu à venir consiste à mieux connaître les faits, les analyser, identifier les problèmes, ouvrir des débats pour poser des cadres, juridique, politique et sociétal, qui définissent des droits et des responsabilités. Élever des enfants, c'est faire société. Il faut trouver un équilibre entre désir sexuel pour soi et désir d'enfant pour l'autre, orienté vers soi, orienté vers l'autre.

L'homosexualité n'empêche pas plus que l'hétérosexualité de penser l'altérité. *Homo sapiens* se construit dans la reconnaissance de l'autre et de soi. Il y a une part de renoncement de soi pour faire société. C'est ce qui fait notre souffrance, mais aussi notre humanité toujours fragile, toujours en devenir.

*Ce texte fait suite à une intervention à la rencontre nationale de l'Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM), qui s'est déroulée les 2 et 3 avril 2005 à Hyères-les-Palmiers (Presqu'île de Giens), sur le thème « Mutations et évolution au fil du temps ».*

## Références bibliographiques

Alain Erhenberg, *La fatigue d'être soi, dépression et société*, Odile Jacob, 1998.

Valérie Freschet, « Nouveaux pères » et « dernières épouses », in Terrain n° 42 *Homme/femme*, mars 2004.

Maurice Godelier, *Métamorphoses de la parenté*, Fayard, 2004.